Cinar : les actionnaires lésés recevront 1,23 $ par action d'ici six mois

Les réclamations doivent être produites avant le 31 décembre

FRANCIS VAILLES

Au rythme où vont les choses, les actionnaires de Cinar qui ont été victimes des agissements de la société peuvent s'attendre à recevoir une compensation monétaire d'ici six mois. Au minimum, le dédommagement sera de 1,23 $ par action.

C'est ce qu'indique Jocelyne Pellerin, présidente de l'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec (APEIQ), le représentant canadien du recours collectif.

En juillet dernier, rappelons-le, les intimés dans l'affaire Cinar ont accepté de verser une somme globale de 27,25 millions de dollars américains (43,3 millions CAN). De ce montant, 25 millions US viendront de la compagnie Cinar elle-même et de son vérificateur Ernst & Young, et 2,25 millions US de Micheline Charest et Ronald A. Weinberg personnellement, les deux dirigeants.

Le règlement a été sanctionné par la Cour des États-Unis, district de New York, le 25 juillet, et par la Cour supérieure du Québec, le 27 août. Il vise tous les actionnaires qui ont acheté des titres entre le 8 avril 1997 et le 10 mars 2000. Pour avoir droit à un dédommagement, ces actionnaires doivent produire leurs réclamations avant le 31 décembre prochain.

Photothèque La Presse ©

Ronald Weinberg et Micheline Charest, fondateurs de Cinar.

Jocelyne Pellerin se dit très fier du règlement qu'ont réussi à obtenir conjointement l'APEIQ et Kaufman Fund, le représentant américain du recours. « Une nouvelle page d'histoire vient d'être écrite dans le droit des actionnaires. Au Canada, c'est la première fois qu'on accorde un dédommagement aux actionnaires dans le cadre d'un recours collectif », dit Mme Pellerin, qui s'attend à ce que les actionnaires lésés reçoivent leur chèque à la prochaine fête de Pâques.

Les courtiers enverront à leurs clients un résumé de l'entente, accompagné du formulaire de réclamation. Les actionnaires visés qui n'auraient rien reçu doivent s'adresser à Horwath Appel, administrateur des réclamations (514 932-4115). Le greffier de la Cour supérieure, au palais de Justice de Montréal, a la version complète du règlement.

Au minimum, le dédommagement sera de 1,03 $ US par action (1,63 $ CAN), auquel il faut retrancher environ 25 % en frais d'avocats et autres frais divers, ce qui donne une réclamation minimale moyenne de 1,23 $ CAN. Ce dédommagement par action sera plus important si, le 31 décembre, les actionnaires présumés n'ont pas tous produit leur réclamation.

Fait à noter, il s'agit d'un montant de réclamation moyen, qui varie avec les pertes effectivement subies, pertes qui varient évidemment avec le moment de l'achat et de la vente du titre.

Certains actionnaires pourraient vouloir être exclus du règlement ou faire entendre leurs objections ou commentaires à la Cour supérieure. Pour ce faire, il faut déposer avant le 5 novembre une demande d'exclusion au Tribunal ou une demande de représentation. Cette dernière doit être envoyée par écrit au greffier de la Cour, au palais de justice de Montréal, et comprendre la nature et les motifs de ces représentations. Des copies doivent également être expédiées aux procureurs des requérants et des intimés, soit Unterberg Labelle, Lebeau et Belleau Lapointe, d'une part, et Stikeman Elliot et Lavery de Billy, d'autre part.

Au Canada, c'est le 25 novembre qu'auront lieu les auditions en Cour supérieure ; aux États-Unis, les auditions ont été fixées au 19 novembre. Par la suite, les juges des deux cours approuveront ou non les termes finaux du règlement, ainsi que les honoraires des avocats et les autres dépenses, explique Mme Pellerin. Par exemple, il est prévu que l'APEIQ, un organisme sans but lucratif, reçoivent 35 000 $ US pour ses services dans ce dossier.

Fait à souligner, en droit québécois, le recours collectif ne vise que les personnes physiques. Les personnes morales, comme les fonds communs, les institutions financières ou les entreprises, doivent faire leur réclamation en passant par la Cour des États-Unis, district de l'est de New York.

AS-B veut se dissocier de l'homme d'affaires Benoit Laliberté

FRANCIS VAILLES

LES AFFAIRES de Benoit Laliberté continuent de faire couler de l'encre. Henri Beaudet, président de la société suisse AS-B et compagnie, confirme avoir des relations d'affaires avec l'entrepreneur, mais tient à dissocier Benoit Laliberté de son holding de Genève.

Benoit Laliberté, rappelons-le, est l'ex-président de Jitec au coeur d'une demande de recours collectif en regard de présumés manipulations boursières sur le titre de Jitec.

Henri Beaudet est président et l'un des deux actionnaires de AS-B, de Genève, en Suisse. Il préside également Filton International, une entreprise des Bahamas dans laquelle AS-B a une participation de 10 %. Filton est le principal actionnaire de l'entreprise de téléphonie Internet Vectoria, que *La Presse* Affaires a associée à Benoit Laliberté.

M. Beaudet tient à préciser que Benoit Laliberté n'est ni dirigeant ni actionnaire de AS-B. En revanche, il ne peut dire la même chose pour Filton, ni indiquer si Benoit Laliberté travaille avec lui dans le projet de Vectoria. « Je n'ai pas envie de vous répondre sur les actionnaires de Filton. C'est un secret professionnel », a dit M. Beaudet.

Henri Beaudet dit être entré en contact avec *La Presse* pour préserver la réputation de AS-B, qui fait des affaires au Québec. « Nous sommes très soucieux de notre image de marque. AS-B fait de la gestion de fortunes », dit M. Beaudet.

AS-B a notamment des relations d'affaires avec la Financière Banque Nationale, dit M. Baudet. La société a récemment fait un placement dans l'entreprise montréalaise Novasys, dont le produit principal est un système de gestion de la formation.

Par contre, il affirme que AS-B n'est aucunement actionnaire de Studio Bromont (USA), cette coquille boursière qui devait servir à inscrire sur la Bourse NASDAQ le projet de studio de cinéma de l'ex-usine Hyundai. Pourtant, un document déposé en mai à la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis par Studio Bromont identifie AS-B comme le principal actionnaire. « Nous n'avons jamais eu de rapports financiers avec cette société », dit-il.

Henri Beaudet a connu Benoit Laliberté en septembre-octobre 2001. Il connaît bien Gilles Poliquin, un des avocats et partenaire de M. Laliberté, qu'il considère comme un ami. M. Poliquin est un des signataires des documents de Filton.

CALDWELL

DENIS TRUDEAU ASSOCIÉ

La Société Caldwell Internationale est heureuse d'annoncer la nomination de Denis Trudeau au poste d'associé du bureau de Montréal.

M. Trudeau occupait auparavant le poste de premier vice-président, ventes pour BCE Emergis Canada. Il a étudié en administration des affaires à l'Université du Québec à Montréal et a mené une longue carrière dans les technologies de l'information et les télécommunications. Il a occupé différents postes de gestion, en développement des affaires et à la direction des ventes pour IBM Canada, Bell Canada, Nortel Networks et Télésystème National. M. Trudeau a, en outre, été cofondateur et vice-président, ventes et marketing d'Optinet Télécommunications, avant de se joindre à AT&T Canada, où il a oeuvré à la haute direction de l'entreprise jusqu'à son départ pour BCE Emergis.

La Société Caldwell Internationale est associée depuis plus de 30 ans à la réussite des entreprises canadiennes, qu'elle aide à identifier et à recruter les cadres supérieurs, chefs de direction et administrateurs les plus aptes à concrétiser leurs objectifs de croissance.

Depuis ses bureaux à Montréal, Vancouver, Halifax, Toronto et Calgary, la firme utilise une technologie de pointe pour faire profiter ses clients d'approches de recrutement sans cesse plus rapides et plus performantes.

Courriel : dtrudeau@caldwell.ca
www.caldwell.ca

3078745

N O E S
Croix-Rouge canadienne
Division du Québec
En tout lieu. En tout temps.
1 800 592-7649
www.croixrouge.ca

Vitrine technologique sur le CVAC Virtuel
Chauffage, ventilation et air conditionné

9 et 10 octobre 2002

Présentée par le cerca CENTRE DE RECHERCHE EN CALCUL APPLIQUÉ

THÈMES

- **Qualité de l'air:** Solutions apportées par le CVAC virtuel dans le milieu de travail et hospitalier
- **Énergie:** Optimisation de la gestion de l'énergie et des échanges thermiques dans les bâtiments
- **Sécurité:** Simulation d'incendie et évacuation des occupants
- **Réalité virtuelle:** Nouvelles technologies à l'origine de la révolution du CVAC virtuel

12 CONFÉRENCIERS DE RÉPUTATION INTERNATIONALE
(Royaume-Unis, États-Unis, Finlande, Suisse, Danemark, Suède, Canada)

PRÉSENTATION DE 4 LOGICIELS D'AVANT-GARDE POUR LE CVAC

FLUENT CFX FLOMERICS STAR CD adapco Group

Toutes les activités de la vitrine technologique auront lieu à l'hôtel
Holiday Inn Montréal-Midtown 420, Sherbrooke Ouest, Montréal

Coût 450$ **incluant les taxes, repas et pauses-café** (Étudiants 80$)
Pour informations et inscription, appelez le **(514) 369-5200**
ou visiter notre site Internet www.cerca.umontreal.ca/cvac

ÉCOLE POLYTECHNIQUE MONTRÉAL
Gouvernement du Québec
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie
SAE CHAPITRE DE MONTRÉAL

3078134A

E.A.D.A. ENFANTS ADULTES
TU AS VÉCU DANS UNE FAMILLE DYSFONCTIONNELLE OU ALCOOLIQUE ?
(514) 729-7185

MINI

Vente de véhicules de démonstration
PRIX EXCEPTIONNELS
Contactez-nous pour tous les détails.
1 MINI COOPER
rouge/noir, 3 500 km, groupe sport + groupe déflecteur
2 MINI COOPER
jaune/noir, 4 500 km, DSC III, toit ouvrant, déflecteur
3 MINI COOPER
bleu/argent, 7 000 km, bien équipé
4 MINI COOPER S VENDU
argent/noir, 3 000 km, groupe sport
5 MINI COOPER S
bleu/noir, 3500 km, groupe sport

MINI Mont-Royal
Une division de Canbec BMW
4220, boul. Saint-Laurent
(Coin Rachel)
(514) 289-mini (6464)
www.montroyal.mini.ca

3079362

Solde *sensationnel de septembre

Nous vous offrons un autre choix!

CANJET
LE VOL «BIEN PENSÉ»

TARIFS WEB ALLER SIMPLE DEPUIS **MONTRÉAL** À PARTIR DE :

HALIFAX **104$**

ST. JOHN'S **144$**

*ÉCONOMISEZ ADDITIONNEL (PAR VOYAGE ALLER-RETOUR) **30$** PLUS TAXES

Aucun supplément de carburant si vous réservez en septembre pour des déplacements jusqu'à la fin septembre 2002.
canjet.com • 1.800.809.7777 ou téléphonez votre agent de voyage.

3072948A

Aucune reservation à l'avance ni séjour minimum requis. Tarifs applicables aux nouvelles réservations seulement et sous réserve des places disponibles. Cette promotion s'applique sur tous les niveaux de tarifs mais pour les nouvelles réservations seulement. On peut effectuer un changement jusqu'à 2 heures avant l'heure de départ moyennant des frais. Les tarifs n'incluent pas les taxes, le supplément NavCanada, les assurances, les frais de sécurité ni les frais d'aéroport, le cas échéant.